

régime fiscal soit aussi avantageux que celui des États-Unis.

M. Nixon a déclaré qu'il entend rendre la balance des paiements favorable aux États-Unis et inverser la situation à l'égard des 13 milliards. Il compte que les cultivateurs américains donneront l'impulsion. Je crois que compte tenu de ces faits, nous devons examiner notre politique de manière approfondie afin de nous assurer que l'agriculture se trouvera dans un état assez satisfaisant pour soutenir la concurrence des États-Unis dans la lutte que nous devons livrer.

Nous parlons du montant de 80 millions destiné à aider les fabricants lésés par la surtaxe américaine, mais aucun groupe probablement ne ressentira ses effets autant que les cultivateurs.

Depuis un an ou deux, M. Nixon nous dit avoir l'intention de voir les produits agricoles américains s'implanter sur les marchés du monde. Il dit ne pas oublier que les États-Unis s'inquiètent des tendances du commerce agricole dans le monde. Les Américains expliquent que leurs cultivateurs sont très compétents, et que leur gouvernement veut les voir participer à l'épanouissement de leur pays et des marchés internationaux. De fait, ils demandent au Japon et aux pays-membres du Marché commun européen de mettre au point des politiques qui leur accorderaient certains avantages dans le monde agricole et leur permettraient d'augmenter leur commerce. Ainsi, les cultivateurs du monde entier pourraient chercher des marchés plus étendus, et les consommateurs espérer une amélioration rapide.

Cela me paraît important car quand on s'arrête à tout ce que nos cultivateurs doivent vendre à l'étranger, il est manifeste que nous devons faire concurrence aux États-Unis et avoir un régime de gains de capital comparable au leur. Par exemple, les États-Unis ne produisent pas de colza, mais le marché du soya lui fait concurrence. Les États-Unis produisent aussi beaucoup de lin et d'orge, et en outre un maïs qui est très concurrentiel.

Nous devons donc étudier très soigneusement la structure des gains de capital qui régira le Canada. Les États-Unis ont conçu leur politique agricole pour appuyer une expansion ordonnée du commerce mondial et ont en général évité d'imposer des restrictions sévères dans le domaine de l'ensemencement par produit. Leur politique évite aussi les prêts de soutien des prix qui ne servent qu'à masquer une production non économique. Elle prévoit à l'intention des agriculteurs un barème de soutien des prix qui permet le libre mouvement des produits sur les marchés mondiaux. Elle inclut des paiements directs pour porter le revenu des agriculteurs à un niveau précis sans stimuler la production inutile. Cette politique est, autrement dit, conçue pour permettre un commerce agricole sans subsides ni entraves.

Les États-Unis ont longuement réfléchi à leur programme agricole et ont abandonné de nombreux programmes où ils étaient engagés. Je crois qu'on peut le voir plus clairement lorsqu'il est question d'instaurer un impôt sur les gains de capital. Nous augmentons certainement les impôts que les agriculteurs devront payer au gouvernement. L'agriculteur devra obtenir davantage pour son produit ou puiser l'argent dans ses épargnes ou à même son capital d'exploitation.

C'est pourquoi il est extrêmement important d'examiner ce que font les États-Unis et d'établir un parallèle avec notre propre commerce. D'une façon générale, la politique agricole d'Ottawa a tendu à limiter nos produits, à quelques exceptions près, au marché national. Je ne pense

pas que cela soit une bonne mesure. A propos des troupeaux de base, je crois que nous devons y prêter attention car après tout l'Amérique du Nord est virtuellement un marché consommateur de viande, y compris les bovins, les porcs et autres. La structure des prix reste la même. Lorsqu'elle augmente aux États-Unis, le flux va vers le Sud et lorsqu'elle augmente ici le flux des produits va vers le Nord. Cela signifie que si nos cultivateurs veulent survivre, il leur faut entrer en compétition sur une base aussi égale que possible avec les producteurs des États-Unis. Si nous examinons les dispositions des gains en capital appliquées dans le bill C-259, il me semble qu'il est très facile de se rendre compte qu'à l'égard des Américains nos producteurs seront désavantagés à long terme.

Tout le monde semble satisfait que l'on ait supprimé et remplacé l'impôt sur les biens transmis par décès par l'impôt sur les gains en capital. C'est une proposition du ministre des Finances, mais en réalité elle n'a pas beaucoup de sens car seulement 25 p. 100 de l'impôt sur les successions allaient au gouvernement fédéral. A présent, nous devons faire face à l'éventualité d'un impôt sur les successions qui serait perçu par les provinces. De nombreuses provinces estiment qu'elles doivent percevoir un tel impôt. Elles ont le sentiment qu'il serait sacrilège de ne pas le percevoir, car il faut diviser les fortunes personnelles.

• (10.30 p.m.)

A mon avis, l'impôt sur les gains en capital envisagé dans le bill C-259, ainsi que l'impôt sur les successions—et, j'en suis certain, l'un et l'autre seront appliqués dans presque toutes les provinces du Canada—vont créer de graves difficultés dans le domaine de l'agriculture et dans les entreprises agricoles que nous connaissons aujourd'hui. Je pense qu'il existe plus de souplesse dans l'élevage que dans la culture, où la structure financière est extrêmement rigide. Je pense que c'est une structure financière qui a permis une grande efficacité.

L'industrie céréalière de l'Ouest, presque sans subventions, a fort bien réussi, et l'exportation de nos grains de l'Ouest a constitué environ 10 p. 100 de nos exportations globales, non pas vers les États-Unis où nous ne pouvons diversifier nos arrangements commerciaux, mais vers les pays où nous le faisons autant que possible. A cet égard, je pense que notre industrie agricole a été des plus utiles. A vrai dire, la croissance du Canada aurait été très entravée si nous n'avions exporté de grandes quantités de grain au cours des années.

Maintenant je voudrais parler de la proposition visant à supprimer le troupeau d'élevage comme avoir en capital. En réalisant cette proposition, le gouvernement, évidemment, accroîtra les impôts et en percevra des éleveurs de bestiaux. Jusqu'ici, les dispositions concernant le troupeau de base n'ont pas été codifiées dans les statuts et elles varient d'une province à l'autre, mais on reconnaissait que le troupeau de base est un avoir en capital. Voilà la plus grave omission de cette mesure législative.

Il se peut que les autorités fiscales, alors qu'elles ne connaissaient pas très bien l'industrie du bétail, se soient imaginées qu'il n'y avait là, envers les cultivateurs, qu'une concession arbitraire qui, indubitablement, devait maintenant disparaître. Nous sommes absolument en désaccord. La difficulté des gains en capital pour l'agriculture, comme je l'ai dit, c'est que notre régime fiscal se fonde sur l'année, que peu importe notre revenu en espèces pour l'année, vous devez à son égard verser un impôt, qu'il s'agisse d'un dollar spéculatif, non spéculatif ou salarial,